

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 17-09-123**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

**Point 3. Résolution # 17-09-124**

Lecture et adoption du procès-verbal du 7 août 2017

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

**Émilie Sasseville :** Soutenir la recherche sur la sclérose en plaques en participant à la levée de fonds à laquelle Mme Sasseville participe, soit au Ultra Trail Harricana.

**Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti :**

Confirme la fin des activités du comité. Les fonds seront remis aux donateurs et les documents remis à la Municipalité. Est-il possible de maintenir le site internet en fonction et d'en assumer les coûts?

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :** Échéance de l'obligation Série DH Société québécoise d'assainissement des eaux évalué à 6 510,14 \$.

**L'Espoir de Shelna :** Invitation au souper reconnaissance, le samedi 21 octobre à 18 h à Havre-Saint-Pierre, soulignant le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme (25 \$ par personne).

**M.R.C. de Sept-Rivières :** Invitation à une table ronde, le 25 août 2017, avec le Premier Ministre du Québec, M. Philippe Couillard et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région Côte-Nord, M. Pierre Arcand ainsi que les élus de la région.

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :**

Notre municipalité a soumis une demande d'approbation de son règlement R130-10-16 et suite à sa lecture, le ministère ne peut constater les caractéristiques particulières de notre territoire et les modes d'alimentation en eau de nos citoyens nécessitent l'application de normes différentes de celles du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

**Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis :** Nous octroie 1 200 \$ dans le cadre du programme «Soutien à l'action bénévole» pour l'année financière 2016-2017.

**Point 5. Résolution # 17-09-125**

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 août 2017.

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017.

**Point 6. Résolution # 17-09-126**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-08 au montant de 108 385.41 \$.

**Point 7. Résolution # 17-09-127**

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-08.1 totalisant une somme de 64 331.17 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017.

**Point 8.**

Rapport des conseillers

**M. John Pineault, maire :** La rencontre avec le premier ministre Philippe Couillard a très bien été. Et il nous fait un suivi de sa rencontre avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 :** Révise la disposition des matières résiduelles.

**Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 :** Suivi des ressources humaines.

**Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 :** Pendant la période morte de l'été, il n'y a pas eu de réunion avec le Service préhospitalier de la Basse-Côte-Nord.

**Point 9. Résolution # 17-09-128**

Rémunération du personnel d'élection

**ATTENDU** les rémunérations payables lors d'une élection selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**ATTENDU QUE** certaines rémunérations n'atteignent pas le taux du salaire minimum publié par la *Commission des normes du travail*;

**ATTENDU** l'article 88.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* où il est stipulé que la *Loi sur les normes du travail* ne s'applique pas au personnel électoral;

**ATTENDU QUE** l'article 88 alinéa 2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet au conseil municipal de fixer, par résolution, un tarif de rémunération différent de celui du ministre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'adopter la charte de rémunération suivante pour le personnel d'élection :

	Président	Sec. élection	Scrutateur	Secrétaire
Comm. de révision	13 \$ / h	13 \$ / h		13 \$ / h
Vote par anticipation	238.00 \$	178.50 \$		
Scrutin	513.00 \$	384.75 \$	171.00 \$	138.00 \$

**Point 10. Résolution # 17-09-129**

Appel d'offres 2017-01-01 – Entretien des chemins d'été et d'hiver

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**Point 11. Résolution # 17-09-130**

Demande de dérogation mineure 2017-2

**ATTENDU QUE** la propriété sise au 121, chemin de la Ferme possède un patio qui est implanté à moins de 2 mètres de la ligne latérale droite et que ce fait contrevient à l'article 4.1.1 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

**ATTENDU QUE** la propriété a récemment été vendue et que le nouveau propriétaire demande une dérogation mineure afin de conserver le patio actuel;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 2 août 2017;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure pour la durée de vie du patio ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

**QUE** la dérogation mineure soit accordée à M. Régis Roussel pour sa nouvelle propriété sise au 121, chemin de la Ferme;

**QUE** la dérogation soit temporaire, c'est-à-dire pour la durée de vie utile du patio actuel et qu'une nouvelle construction d'un élément similaire devrait être en accord avec le règlement de zonage qui sera en force à ce moment donné;

**QUE** la dérogation mineure ne crée pas de droits acquis.

**Point 12. Résolution # 17-09-131**

Adoption du règlement R 132-06-17 portant sur le traitement des élus municipaux

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R 132-06-17 portant sur le traitement des élus municipaux.

**Point 13.**

Varia

**Résolution # 17-09-132**

Levée de fonds pour la Société canadienne de la sclérose en plaques

**ATTENDU** la demande de madame Émilie Sasseville pour une commandite lors d'une course qu'elle effectuera et dont les profits iront à la Société canadienne de la sclérose en plaques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 100 \$ à Mme Émilie Sasseville pour la levée de fonds dans le cadre de l'événement Ultra Trail Harricana pour la Société canadienne de la sclérose en plaques

**Point 14.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux (2) personnes sont présentes.

**Point 15. Résolution # 17-09-133**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 38.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

John Pineault  
Maire

Frédéric Lee  
Secrétaire-trésorier